

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 20 SEPTEMBRE 2012

COMPTE RENDU

Etaient présents :

- Jean-Pierre FAOU, Proviseur, Président
- Daniel RIGNAULT, représentant de Monsieur l'Ambassadeur
- Stéphane POLLACK, Directeur du Primaire
- Pascale DUTHOY, Directrice Administrative et Financière
- Julie MONROZIES, Conseillère Principale d'Education
- Cécile D'ASCOLI, parent d'élève
- Catherine KHOSLA, Parent d'élève
- Catherine PRAKASH, parent d'élève
- Cathy KENNERKNECHT, parent d'élève
- Doué-Alice SANRA, élève
- Baptiste FLOC'H, élève
- Gersende ROMAGNE, représentante du personnel
- Vincent ABALAIN, représentant du personnel
- Yves GAUTIER, représentant du personnel
- Christine GUIDON, représentante du personnel
- Harpreet CHAUDHRY, représentante du personnel
- Catherine KHOSLA, membre consultatif

ORDRE DU JOUR

Proposition de modification de la structure 2012/2013

La séance est ouverte à 11 heures.

Monsieur le Proviseur présente le contexte dans lequel ce Conseil d'Etablissement est convoqué. La proposition de modification de structure est étudiée dans cette instance, car le Conseil d'Administration a accepté, à la demande d'une délégation de parents d'élèves d'examiner la situation du Cours Préparatoire en cette rentrée.

Trois options ont proposées à réflexion. Elles sont brièvement décrites dans un document annexe distribué aux membres. On se propose d'analyser comparativement les services des enseignants, l'aménagement des espaces, la logistique et le matériel, les arguments pédagogiques.

- Option n°1 : Création d'une troisième classe de CP (format 70/30), avec réaffectation des élèves sur les trois classes.
- Option n°2 : Maintien de deux classes de CP avec un renforcement ciblé du soutien.
- Option n°3 : Regroupement double niveaux CM1-CM2 (3 divisions au lieu de 4) et création d'un troisième CP (format 70/30).

Principaux arguments débattus :

Quel seront les élèves concernés par la nouvelle division de CP ?

Parmi les 13 nouveaux élèves arrivés en CP à cette rentrée, il y a 5 français et 8 étrangers, autrement répartis en 11 non anglophones et 2 bilingues.

Par ailleurs, chez les « anciens », il y a 8 élèves allophones, nécessitant un renforcement du français. On cible donc les 11 non anglophones et les 8 allophones pour constituer la nouvelle division, c-a-d les élèves nouveaux non anglophones, et les élèves qui étaient en GS l'année dernière dans l'établissement mais ont encore besoin d'un soutien en FLE seront affectés dans le nouveau CP. Bien entendu les parents doivent être d'accord avec ce changement, les familles concernées ont été contactées.

Il y a deux ans, l'effectif en CP était de 22 et 23. Pourquoi est-ce plus difficile cette année ?

Il y avait alors moins de nationalités. Le bilinguisme attire (cette année, 18 nationalités sont représentées en CP). De plus, les élèves présentent des profils plus variés. L'école a changé de population.

La troisième proposition suscite plusieurs remarques d'opposition. Le double niveau n'est peut être pas une bonne idée cette année où arrive le bilinguisme à parité en CM2. De plus, les professeurs ne sont pas prêts.

Si une troisième division est créée en 70-30 et que l'année prochaine l'effectif diminue et nous oblige à réduire la structure, quelle modalités de bilinguisme va-t-on maintenir ? On restera à 50-50 sur deux divisions.

Quelles seront les affectations des enseignants ?

Mademoiselle GAUTRON, nouvellement embauchée et pressentie au mois de juillet pour enseigner en CP prendra la nouvelle classe en français.

Madame HERNANDEZ, qui assurait le soutien en EFL des deux CP interviendra sur le troisième, les élèves des deux premiers n'en ayant plus besoin.

Un enseignant en français sera embauché pour assurer le service de Melle GAUTRON depuis le début de l'année.

Il ressort des débats que :

- L'option numéro 1 permettra d'intégrer dans le troisième CP les enfants qui n'ont pas suivi un enseignement bilingue en classe de GS, et de faire face à la disparité des profils. L'affectation des élèves dans la classe créée devra se faire sur des critères objectifs, validés par l'équipe pédagogique.
- L'option numéro 2 entraîne le risque d'un éclatement du « groupe classe », et un risque de « décrochage » des élèves qui n'auraient pas été repérés en difficultés en début d'année et qui ne bénéficieront pas ensuite d'une totale disponibilité des enseignants.

- L'option numéro 3 génère des difficultés d'organisation des services des enseignants (deux d'entre eux sont sous statut de résident et l'AEFE recommande que ceux-ci effectuent leur service dans une seule classe, ainsi qu'une difficulté pour l'affectation des élèves sur le double niveau.

Après débat, le Conseil d'Etablissement s'est prononcé : 1 abstention et par 14 voix pour l'ouverture d'un troisième CP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Le Président
JP Faou

